

Bonjour,

L'association Sources et Rivières du Limousin est une association agréée pour la région Limousin au titre du code de l'environnement, et habilitée au titre de la représentativité.

Nous ne découvrons que par hasard ce projet sur le site du ministère du redressement productif, l'avis de consultation du public n'ayant été publié sur le site de la Préfecture de la Creuse que le 22 août, alors que la consultation est officiellement ouverte entre le 24 juillet et le 4 septembre.

L'association ne peut compte tenu du temps écoulé donner un avis détaillé sur le sujet, mais regrette à tout le moins l'absence d'organisation d'une information des acteurs locaux sur ce projet.

Nous demandons à ce que cette consultation soit complétée par une saisine du CODERST 23 et par la mise en ligne du projet du site de la Préfecture de la Creuse.

Sur le fond, la proximité d'une réserve naturelle doit emporter la réalisation d'une étude environnementale préalable à la délivrance de ce permis. Sans cette étude SRL émet un avis très défavorable à ce projet d'intérêt strictement privé.

Bien cordialement  
Pour SRL  
Antoine Gatet  
Permanent Juriste